

**PROCÈS-VERBAL d'une assemblée générale annuelle de la corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue à la Place Bell le 30 avril 2024 à 11h00.**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Sont présents : Michel Demers  
Geneviève Barrière  
Lucas Haddad  
Ray Khalil  
Nicolas Borne  
Carole Imbeault  
Pierre Marchand

Étant tous membres de la corporation.

Assistent également à l'assemblée :  
Marc DeBlois, directeur général, CCSL  
Marie-France Lachance, adjointe à la direction, CCSL  
Eve-Marie Le Fort, avocate

Le président de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte à 11h36.

**1.1. Président et secrétaire de l'assemblée**

Du consentement unanime des membres présents, Eve-Marie Le Fort agit comme présidente de l'assemblée et Marie-France Lachance agit comme secrétaire de l'assemblée.

**1.2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

- 1.1. Président et secrétaire de l'assemblée
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Dépôt du rapport annuel

**2. DÉCISIONS**

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 21 mars 2023
- 2.2. Acceptation du rapport des vérificateurs indépendants, Raymond Chabot Grant Thornton
- 2.3. Approbation des états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton
- 2.4. Nomination des vérificateurs externes de la corporation
- 2.5. Ratification des actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle

- 2.6. Dépôt du rapport annuel 2023
- 2.7. Élection des administrateurs de la corporation

### 3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution  
AGA-2024-04-30/001

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel quel.

## 2. DÉCISIONS

### 2.1. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 21 mars 2023

Les membres de l'assemblée ayant reçu préalablement le procès-verbal, la secrétaire est dispensée d'en faire lecture.

Résolution  
AGA-2024-04-30//002

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 mars 2023.

### 2.2. Acceptation du rapport des vérificateurs indépendants, Raymond Chabot Grant Thornton

Les membres prennent connaissance du rapport des vérificateurs qu'ils ont reçu préalablement et s'en déclarent satisfaits.

Résolution  
AGA-2024-04-30//003

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, **RÉSOLU :**

D'accepter le rapport des vérificateurs indépendant, Raymond Chabot Grant Thornton.

### 2.3. Approbation des états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton

Les membres ont déjà pris connaissance des états financiers pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023, lors de leur adoption par le conseil d'administration.

**Résolution  
AGA-2024-04-30/004**

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

**D'approuver les états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.**

**2.4.Nomination des vérificateurs externes de la corporation.**

Considérant que la corporation fait partie du périmètre comptable de la Ville de Laval depuis 2020, tel que confirmé par la Ville, les vérificateurs de la corporation doivent être les mêmes que ceux de la Ville. Le contrat de vérification des états financiers signé entre la Ville et Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), inclus la vérification des états financier de la corporation et est valide pour les années 2020 à 2024 inclusivement. Les membres confirment leur accord pour continuer avec RCGT.

**Résolution  
AGA-2024-04-30/005**

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

**De nommer Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateurs externes de la corporation considérant l'obligation de nommer les mêmes vérificateurs que ceux de la Ville de Laval, la corporation faisant partie de son périmètre comptable.**

**2.5.Ratification des actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.**

Les membres déclarent être d'accord avec et acceptent la ratification de tous les actes et gestes posés durant l'année.

**Résolution  
AGA-2024-04-30/006**

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

**De ratifier les actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.**

## **2.6. Dépôt du rapport annuel 2023**

Les membres de l'assemblée ayant reçu préalablement le rapport annuel, ils en acceptent le dépôt.

Résolution  
AGA-2024-04-30/007

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

**De recevoir le rapport annuel 2023 de la corporation, préalablement approuvé par le conseil d'administration.**

## **2.7. Élection des membres du conseil d'administration de la corporation.**

Le président rappelle aux membres qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil d'administration annuellement et conformément aux règlements de la corporation.

Résolution  
AGA-2024-04-30/008

**Attendu qu'en vertu des règlements généraux 2022-1 :**

- **Le mandat de chaque membre actif du conseil d'administration est de deux (2) années ;**
- **Le mandat de quatre membres actifs vient à échéance aux années paires et le mandat de trois membres actifs vient à échéance aux années impaires et donc qu'au maximum quatre (4) postes doivent être mis en élection annuellement ;**
- **Que sauf en des circonstances exceptionnelles, et sur accord de tous les membres actifs, un administrateur ne peut occuper plus de quatre (4) mandats consécutifs à compter de la date d'adoption du présent règlement ;**

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

**Que les membres suivants soient confirmés dans la continuation pour la deuxième année de leur premier mandat:**

- **Ray Khalil pour Ville de Laval**
- **Carole Imbeault pour Ville de Laval**
- **Geneviève Barrière pour la Corporation de la salle André-Mathieu**

**Que les membres suivants soient élus administrateurs de la corporation pour un deuxième mandat de deux (2) ans:**

- **Michel Demers pour la Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc.**

- Nicholas Borne pour Ville de Laval
- Pierre Marchand pour Ville de Laval
- Lucas Haddad pour la Corporation de la salle André-Mathieu

3. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution  
AGA-2024-04-30/009

Il est alors unanimement **RÉSOLU** :

Que l'assemblée soit levée à 11h40



Michel Demers  
Président du conseil  
d'administration



Lucas Haddad  
Secrétaire